



Proximité,
Cabinet du Maire

14/10/2021

Visite de Quartier : Village, le 11/10/2021

Lieu : Place de l'Aire

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, Mme Nadine CUILLIÈRE, Adjointe au Maire, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire, Mme Jin NERCESSIAN, Adjointe au Maire, Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire, Mme Bernadette HAMOU, Conseillère municipale, Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère municipale, M. Michel PIQUET, Conseiller Municipal et Mme Amélie ROSADONI, Conseillère Municipale.

Services :

M. Frédéric PÂRIS, Directeur de Cabinet, M. Éric SAGON, Directeur de l'aménagement, M. Didier SIMAH, Directeur de la Voirie, réseaux et circulation, M. Patrick LAFON, Responsable Pôle Propreté Urbaine, M. Jean-Luc BAEZA, Responsable service Stratégie Territoriale et actions CLSPD et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité au Cabinet du Maire.

Les représentants du Comité d'Intérêt de Quartier du Village, M. Christian MARI et M. Claude DONJERKOVIC

Une cinquantaine de riverains.

Début : 18h15.

Sujets abordés :

- Va-t-il y avoir un immeuble sur le terrain vague à côté de l'école Victor MARTIN ?

Réponse : Le permis de construire déposé ne respectant pas le PLUi et n'ayant pas été validé par les architectes des Bâtiments de France, il a été refusé.

- Immeuble Av Jean JAURES, opposition des riverains au projet, questions sur la hauteur du bâtiment et sur la préservation du moulin à huile.

Réponse : Le permis de construire déposé par le propriétaire du terrain a été accepté car il est en conformité avec le droit à bâtir tel que fixé par le Plan Local d'Urbanisme et est conforme aux exigences des Architectes des Bâtiments de France. La Ville s'est toutefois assuré que le nombre de places de stationnement créées était supérieur aux exigences légales.

Au sujet de la hauteur du bâtiment, il sera en R+2 plus la pente de toiture, en continuité de ce qui existe déjà dans le secteur.

Quant au moulin à huile, il sera préservé, le propriétaire ayant fait une promesse de don à la Ville inscrite au permis de construire.

- Usine classée SEVESO à Marignane.

Réponse : Une enquête publique a été ouverte par la Préfecture sur ce projet d'implantation situé entre les villes de Marignane et Gignac-la-Nerthe. Le périmètre de l'enquête n'incluait pas Vitrolles. Cependant, la Ville a exprimé son soutien à la position de refus exprimée par les Maires de Marignane et de Gignac.

- Avenue Jean JAURES, ramassage des ordures et tri sélectif.

Réponse : Des discussions sont ouvertes avec la Métropole pour réorganiser la collecte dans le secteur.

- Avenues Jean MOULIN et Camille PELLETAN, Vitesse et sécurité.

Réponse : Monsieur le Maire, rappelle que ces axes sont en zone 30. Il apparaît cependant nécessaire de renforcer les équipements contraignant la vitesse.

La réflexion autour d'un plan général de circulation va être rouverte au travers de la réactivation des « ateliers du Village » afin d'avancer dans la plus grande concertation.

Notamment, la possibilité de mettre en « zone piétonne » du cœur du Village sera rediscutée.

- Plus de Vidéo-surveillance pour améliorer la sécurité routière.

Réponse : La Ville ne dispose pas des équipements coûteux que l'on voit sur les autoroutes et qui permettent la vidéo-verbalisation automatique pour les excès de vitesse.

Par contre, Monsieur le Maire va demander à la Police Municipale de renforcer les contrôles ponctuels sur le Village.

- Rue du Felibridge, continuité des travaux.

Réponse : Les travaux de réfection de la voirie sont planifiés avec une vue globale sur la ville. La rue du Felibridge n'est pas un axe principal et n'a pas encore été refaite. Néanmoins, l'état de la voirie mérite une étude sur les opérations, ponctuelles ou d'envergure, à prévoir. Un rendez-vous sera organiser sur place avec le service de la voirie en ce but.

- Fermeture de La Poste du Village.

Réponse : La Ville discute avec la Poste pour la faisabilité d'une Agence Postale Communale à l'intérieur de la mairie annexe qui permettrait de fournir les services postaux minima.

- Dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants.

Réponse : Les dépôts d'encombrants et d'ordure sont un problème devenu permanent et étendu à toute la ville. Les services de la Propreté et de la Police Municipale sont pleinement mobilisés avec des outils de répression.

- Déjections canines.

Réponse : La ville s'est maintenant dotée d'outils en ce sens comme la verbalisation.

- Prolongement de la Rue de la Paix, état du trottoir.

Réponse : Le service de la Voirie connaît le dossier et a déjà planifié des interventions

- Taille des platanes dont un qui penche vers l'église.

Réponse : Le platane qui « penche » vers l'église ne présente pas de danger, il n'a pas bougé depuis de nombreuses années. Pour ce qui est de la taille des arbres, la Municipalité fait le choix d'intervenir le moins possible sur les arbres car toute coupe ou taille d'un arbre a pour effet de le fragiliser. Certaines tailles sont toutefois effectuées quand il y a des menaces de dégradation des biens privés ou publics ou des risques liés à la sécurité ou à la circulation.

- Pied du Rocher, usure et ruissellement engendrant des pierres et de la terre sur la chaussée.

Réponse : L'usure du rocher est naturelle et ne peut être empêchée. La seule action possible pour la Ville reste le nettoyage régulier des voies.

- Puit de Jacob, absence de la grille.

Réponse : Un équipement empêchant le dépôt d'ordures sera prochainement installé.

- Rue de Roquevaire et montée du Rocher.

Réponse : Les opérations d'entretien de ces voies sont prévues.

- Porte Notre Dame, pierres noircies d'un côté.

Réponse : Les pierres vont être nettoyées. De plus, une hydrogommeuse sera passée au théâtre de verdure.

- Trou du Loup, présence de groupes le soir engendrant des nuisances sonores et de déchets.

Réponse : Il va être demandé à la Police Municipale d'apporter une attention particulière à ce sujet.

- Ecole, sécurité incendie, date de péremption des extincteurs.

Réponse : Les commissions de sécurité se tiennent dans les délais fixés par la loi. Tous les bâtiments municipaux et particulièrement les écoles sont inspectés tous les trois ans.

Aucun problème n'a été signalé en ce sens.

De plus, les extincteurs de l'école Victor MARTIN ont été changés cette année.

- Bornes pour véhicules électriques inaccessibles le jeudi, jour du marché.

Réponse : Le nombre de bornes de recharge des véhicules électriques a vocation à augmenter dans les années à venir. La question de l'accessibilité des bornes les jours de marché sera évidemment prise en compte dans le choix des emplacements des futures bornes.

- Conteneurs de l'avenue Maréchal Joffre.

Réponse : Une discussion sera entreprise avec la Métropole qui a la compétence afin d'améliorer cet emplacement et réduire les nuisances subies par les riverains.

Fin de la visite de quartier : 19h40.